

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 67/40/SPCG modifiant l'arrêté n° 66/72/SPCG\fixant le mon- tant forfaitaire des: cotisations pour protestations familiales et accidents du travail et maladies professionnelles applicable aux employeurs de gens de maison

n° 67/40/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
12 avril 1967

Numéro JO
n° 5 du 01/05/1967

Date du numéro
1 mai 1967

TEXTE INTÉGRAL

modifiant l'arrêté n° 66/72/SPCG : L'article 2 de l'arrêté n° 66/72/SPCG du 9 juin 1966 est modifié aïinsi qu'il suit: «La Cotisation fixée par l'article précédent est fractionnée mensuellement, compte tenu de' la date d'engagement ou de licenciement du personnel pendant le trimestre de référence. »